

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/09/2008
Publication : 12/09/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008 9 7 8

Séance du vendredi 5 septembre 2008

PROGRAMMATION DES AIDES AUX BATIMENTS A VOCATION CULTURELLE

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n° 2008/I-7^e-05 du Conseil Général du 13 décembre 2007 relative au Budget Primitif 2008 en faveur du développement culturel

VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide de programmer deux projets d'investissement récapitulés dans le tableau annexé au rapport pour un montant total de subventions de 12 984 €.
- ❖ Précise que les montants nécessaires seront prélevés sur les crédits inscrits au budget départemental au chapitre 204, Fonction 311, Nature 2042 Programme D013.

Adopté
voix contre
abstentions

LE PRESIDENT


Charles BUTTNER